

Mme la Sous-Préfète de Bressuire  
M. le Vice-Président de la CA2B en  
charge de la politique de la ville

à

Madame, Monsieur  
Les acteurs locaux

Affaire suivie par Anne BILLET  
Directrice Prévention Politique de la ville  
05 49 81 34 68  
anne.billet@agglo2b.fr

Bressuire, le 30 novembre 2022

**Objet :** appel à projets 2023 contrat de ville

Madame, Monsieur,

Après 7 ans de fonctionnement, le contrat de ville porté par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais signé le 17 juillet 2015, a été prolongé jusqu'en décembre 2023. Il constitue le cadre contractuel et opérationnel destiné à soutenir des projets en faveur des habitants du quartier de Valette, quartier prioritaire de la politique de la ville à Bressuire.

Depuis 2015, de nombreux projets ont été soutenus au bénéfice des habitants de Valette dans le cadre des 3 piliers du contrat de ville que sont le cadre de vie et le renouvellement urbain, l'emploi et le développement économique et la cohésion sociale.

L'année 2022 a été marquée par l'évaluation finale du contrat de ville. Cette démarche, menée par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et la Préfecture des Deux-Sèvres, a mobilisé l'ensemble des signataires, les partenaires opérateurs et des représentants du conseil citoyen. Elle se poursuivra en 2023 par des travaux avec l'ensemble des acteurs et partenaires pour formaliser le futur contrat de ville.

Ainsi, dans l'attente de la nouvelle contractualisation, qui pourra mettre l'accent sur de nouvelles priorités, l'appel à projets 2023 lancé par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et l'État s'inscrit dans le prolongement de l'appel à projets 2022 sur les thématiques suivantes :

- L'accompagnement à la parentalité et la réussite éducative
- L'accompagnement des 12-18 ans vers l'autonomie et la prise de responsabilité
- La cohésion sociale et la citoyenneté
- L'accès aux droits, à la santé, aux services et la lutte contre la fracture du numérique
- La levée des freins à l'emploi et l'accompagnement à l'insertion professionnelle
- L'amélioration de la qualité de vie du quartier au bénéfice de ses habitants.

L'État et la Communauté d'Agglomération ont également convenu de prioriser leur soutien à des projets :

- Structurants ;
- Porteurs de résultats concrets et mesurables ;
- Complémentaires des actions et dispositifs existants (intervention des crédits spécifiques de la politique de la ville de manière subsidiaire aux moyens de droit commun) ;
- Contribuant aux démarches de diagnostic et d'observation en continu ;
- Favorisant l'association et l'implication des habitants dans une logique « d'aller vers ».

Les projets devront également porter une attention particulière aux priorités transversales suivantes : la jeunesse, les valeurs de la République et de la laïcité, l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations.

Dans ce cadre, nous vous invitons à participer aux objectifs de la politique de la ville en adressant vos projets avant le 3 février 2023 selon les modalités précisées dans l'annexe ci-jointe.

Chaque projet fera l'objet d'une instruction conjointe réalisée par les services de l'État et par les services de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et présentée à l'ensemble des partenaires en mars 2023.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Catherine LABUSSIÈRE  
Sous-Préfète de Bressuire



André GUILLERMIC  
Vice-Président de l'Agglomération  
du Bocage Bressuirais en charge de la  
politique de la ville

